

**Dossier suivi par :**  
Christine LEROY  
[christine.leroy2@ac-amiens.fr](mailto:christine.leroy2@ac-amiens.fr)  
03 22 82 38 79

Rectorat de l'académie d'Amiens  
20, boulevard d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens cedex 9

## COMITÉ SOCIAL d'ADMINISTRATION ACADEMIQUE

MARDI 21 NOVEMBRE 2023

### I - Revalorisations indemnitaires des personnels ATSS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Les mesures suivantes ont été présentées au groupe de travail interacadémique du 18 octobre 2023

#### I – a PERSONNELS ADMINISTRATIFS

- Revalorisation de l'IFSE des ADJAENES

Une revalorisation forfaitaire de l'IFSE d'un montant de 675€ annuel soit 56,25€ mensuel est attribuée à chaque agent ADJAENES à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Compte tenu de cette revalorisation, la cartographie évolue comme suit :

GROUPE RIFSEEP	GRADE	Montants IFSE au 01/01/2022		Montants IFSE au 01/01/2023	
		annuel	mensuel	annuel	mensuel
<b>Groupe 1</b>	ADJAENES	4 150,00 €	345,83 €	4 825,00€	402,08 €
A Adjoint chef de bureau en service académique					
B Chefs de section / de pôle en service académique					
C Secrétaires particuliers du Recteur / du directeur de cabinet / du DASEN / du SGRA / du SGA / du SGA adjoint / d'IEN	ADJAENES P2	4 275,00 €	356,25 €	4 950,00 €	412,50 €
D Assistant de direction chef de pôle ou assistant de gestion chef de pôle en service académique	ADJAENES P1	4 400,00 €	366,67 €	5 075,00 €	422,92 €
E Assistant de direction chef de pôle ou assistant de gestion chef de pôle en EPLE et CIO					
F Régisseur d'avances et/ou de recettes en EPLE					
<b>Groupe 2</b>	ADJAENES	3 800,00 €	316,67 €	4 475,00 €	372,92 €
Secrétaire de direction, d'intendance, gestionnaire en service académique et en EPLE					
	ADJAENES P2	3 925,00 €	327,08 €	4 600,00 €	383,33 €
	ADJAENES P1	4 050,00 €	337,50 €	4 725,00 €	393,75 €

- Evolution de la cartographie RIFSEEP de la filière administrative

Cette évolution fait suite au projet présenté au groupe de travail du 14 juin 2023 :

- Pour les AAE une globalisation du montant du sous-groupe du groupe 2 des experts de haut niveau et des adjoints gestionnaires agents comptables de 6 EPLE au plus aux :
  - Adjoints gestionnaires de catégorie 4 et aux adjoints gestionnaires de toutes catégories en cité éducative
  - Chefs de bureau en rectorat et en région académique
- Pour les AAE, l'intégration de la fonction d'adjoint au chef de bureau en rectorat et en région académique dans le groupe 3 et la mise au niveau des fondés de pouvoir de l'ensemble des adjoints délégués en groupe 3 auparavant placés en groupe 4.
- Pour les SAENES, le passage du groupe 2 au groupe 1 des adjoints chef de bureau en service académique et en région académique

## I – b PERSONNELS INFIRMIERS

- Une revalorisation forfaitaire de l'IFSE d'un montant de 400€ annuel soit 33,33€ mensuel est attribuée à chaque agent INFENES à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Une enveloppe de crédits de 100€ annuels bruts par équivalent temps plein est mise à disposition des académies pour poursuivre la réduction des écarts indemnitaires entre personnels logés et non logés, ainsi que le cas échéant pour procéder aux ajustements de certaines situations individuelles

En conséquence, la cartographie académique de l'IFSE versée aux personnels infirmiers évolue comme suit :

FONCTIONS	LOGE / NON LOGE	GRADE	ACADEMIE DE LILLE		ACADEMIE D'AMIENS	
			Montants actuels	Montants au 01/01/2023	Montants actuels	Montants au 01/01/2023
CT auprès du Recteur			795,89 €	829,22 €	729,92 €	829,22 €
CT départemental			727,83 €	761,16 €	541,83 €	761,16 €
CT ADASEN			573,33 €	606,66 €		
GROUPE 1	NON LOGE	INFENES HC	503,97 €	563,58 €	478,17 €	563,58 €
		INFENES CN	473,07 €	521,92 €		521,92 €
	LOGE	INFENES HC	308,33 €	427,08 €	308,33 €	427,08 €
		INFENES CN	308,33 €	385,42 €		385,42 €
GROUPE 2	NON LOGE	INFENES HC	472,35 €	528,17 €	453,17 €	528,17 €
		INFENES CN	441,45 €	486,50 €		486,50 €
	LOGE	INFENES HC	291,66 €	400,00 €	291,67 €	400,00 €
		INFENES CN	291,66 €	358,33 €		358,33 €

## I - c MEDECINS

- Une revalorisation forfaitaire de l'IFSE d'un montant de 2000€ annuel pour les MEN soit 166,67€ mensuel pour les MEN et d'un montant de 3000€ annuel pour les MCT soit 250€ mensuel.
- Une mesure de convergence visant à réduire les disparités entre académie. Le montant alloué est de 1000€ annuels brut par ETP à destination des académies dont les montants d'IFSE sont les plus faibles.

La cartographie de l'IFSE versée aux médecins conseillers techniques et aux médecins de l'éducation nationale évolue donc comme suit :

FONCTIONS	GRADE	ACADEMIE DE LILLE		ACADEMIE D'AMIENS	
		Montants actuels	Montants au 01/01/2023	Montants actuels	Montants au 01/01/2023
Médecin CT auprès du Recteur		1 677,16 €	1 927,16 €	1 583,33 €	1 927,16 €
Médecin CT départemental de groupe 2		1 582,75 €	1 832,75 €	1 416,67 €	1 832,75 €
Médecin CT départemental de groupe 3		1 508,42 €	1 758,42 €	1 416,67 €	1 758,42 €
GROUPE 1	MED HC / 1C	1 235,03 €	1 401,70 €	1 150,00 €	1 401,70 €
	MED 2C	1 189,20 €	1 358,33 €		1 358,33 €
GROUPE 2	MED HC / 1C	1 193,83 €	1 360,50 €	1 150,00 €	1 360,50 €
	MED 2C	1 150,00 €	1 316,67 €		1 316,67 €

## I – d PERSONNELS ITRF

- Cartographie RIFSEEP des personnels ITRF affectés à la DRASI

A la suite de la restructuration de la DRASI, la cartographie IFSE a fait l'objet d'une révision (annexe 1)

- Revalorisation de l'IFSE versée aux personnels ITRF

La revalorisation est définie forfaitairement par corps et filière

	SI	Hors SI
IGR	+ 3000 €	Application des montants de la cartographie administrative revalorisée
IGE	+ 2000 €	
ASI	+ 1600 €	+ 1200€
TECH RF	+ 1400 €	+ 800 €
ATRF	+ 1100 €	+ 675 €

Ces montants correspondent aux montants forfaitaires définis au niveau ministériel avec une exception pour les personnels ASI affectés hors SI, pour lesquels une augmentation supplémentaire de 200 € (1 000 € forfait ministériel + 200 €) de façon à corriger la cartographie dans laquelle les montants IFSE versés à un ASI étaient inférieurs, à fonctions équivalentes, aux montants IFSE versés à un technicien de classe exceptionnelle.

A la suite de la mise en œuvre de ces revalorisations, les nouveaux montants indemnitaires sont détaillés en annexe 2.

## II - Complément indemnitaire annuel (CIA) des personnels ATSS

<b>CIA – décembre 2023</b>			
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
<u>Rectorat</u> : chef de division - SG GIP – Cons Technique auprès du Recteur <u>DSDEN</u> : chef de service mutualisé DSDEN (SABN-DGP) <u>EPLÉ</u> : agent comptable	770 €		
<u>Rectorat</u> : adjoint chef division, chef service interacadémique <u>DSDEN</u> : chef de division – Cons. Technique auprès du DASEN <u>EPLÉ</u> : adjoint gestionnaire EPLÉ 4 <sup>e</sup> ou 5 <sup>e</sup> catégorie	660 €		
<u>Rectorat</u> : chef de bureau <u>DSDEN</u> : chef de bureau, chef de cabinet <u>EPLÉ</u> : adjoint gestionnaire EPLÉ cat 1/2/3, fondé de pouvoir, responsable cuisine centrale, service mutualisé Médecin-Inf- ASSAE	550 €	550 €	
Autres fonctions	550 €	440 €	385 €

Pour un agent chargé d'intérim (ex : ADJAENES faisant fonction d'adjoint gestionnaire), le CIA correspond à la fonction exercée (550 €)

Les contractuels :           Catégorie A : de 550 à 770 € selon la fonction  
  Catégories B et C : 385 €

### III - Bilan des opérations d'avancement 2023

#### Les promotions des personnels de direction et d'inspection

Evolution du nombre de personnels de direction et d'inspection promus sur liste d'aptitude

Corps d'accès	Nombre de promus					Nombre promus	% femmes
	2018	2019	2020	2021	2022		
Perdir Classe Normale	4	6	9	12	5	5	20% (1/5)
IEN	2	1	1	2	0	0	0% (0/0)

Nombre de personnels de direction et d'inspection promus sur tableau d'avancement pour le grade supérieur

Corps d'accès	Promus 2022	Promus 2023	% femmes
Perdir HC	16	18	50% (9/18)
IEN HC	4	6	50% (3/6)
IA IPR HC	5	4	25% (1/4)

#### Les promotions des personnels ATSS

Nombre de personnels ATSS promus sur liste d'aptitude

Corps d'accès	Promus 2022	Promus 2023	% femmes promus	% de promus parmi les candidats à la promotion
Attachés	6	8	100,0 % (8/8)	14,54% (8/55)
SAENES	16	12	91,67 % (11/12)	6,48% (12/185)
CTSS	0	1	100% (1/1)	100% (1/1)
IGR	0	0	0,0% (0/0)	0% (0/4)
IGE	1	0	0,0% (0/0)	0% (0/2)
ASI	0	1	0,0% (0/1)	7,69% (1/13)
Technicien RF	2	4	50,0 % (2/4)	10,52% (4/38)

Promotion par tableaux d'avancement

Corps d'accès	Nombre promus				Nombre de promus	% femmes	% de promus parmi les candidats à la promotion
	2019	2020	2021	2022			
Échelon spécial attachés hors classe	0	1	1	1	En cours		
Attachés hors classe	2	2	2	1	En cours		
Attachés principaux	3	3	4	3	4	75% (3/4)	4,76% (4/84)
SAENES Classe exceptionnelle	7	6	7	10	10	70% (7/10)	8,62% (10/116)
SAENES Classe supérieure	9	11	12	26	26	92,3% (24/26)	24,5% (26/106)
Adjenes Principal 1ère classe	30	30	38	76	54	96,3% (52/54)	17,94% (54/301)
Adjenes Principal 2ème classe	22	17	15	23	14*	92,8% (13/14)	93,75% (15/16)
ASSAE principal	6	5	14	9	8	100% (8/8)	14,28% (8/56)
Infirmier classe supérieure	8	8	7	7	7	100% (7/7)	8,43% (7/83)
Infirmier hors classe	8	8	9	8	12	100% (12/12)	9,16% (12/131)
IGE hors classe	0	0	2	1	En cours		
TECH RF classe exceptionnelle	0	2	1	1	En cours		
TECH RF classe supérieure	1	1	3	5	En cours		
ATRF Principal 1ère classe	15	15	16	34	En cours		
ATRF Principal 2ème classe	7	8	7	16	En cours		
IGR hors classe	0	0	0	0	En cours		
IGR 1re classe	0	1	1	0	En cours		
<b>Ensemble</b>	<b>118</b>	<b>118</b>	<b>139</b>	<b>221</b>			

(\*) ADJENES P2 : 15 possibilités de promotion – 14 promus car parmi les éligibles, 2 personnels ont été reçus au concours de SAENES

## IV - Bilan des mouvements 2023 des personnels ATSS

### Mobilité inter académique des corps à gestion déconcentrée

Corps	Possibilités d'accueil	Demandes d'entrée académie	Candidats mutés dans l'académie
<b>ADJAENES</b>	<b>9</b>	<b>15</b>	<b>7</b>
<b>Infirmiers (Cat A)</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
<b>ASSAE</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>ATRF</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>

### Mobilité intra académique

Corps	Candidats (dont femmes)	Agents mutés sur 1 <sup>er</sup> vœu	Agents mutés (total)
<b>ADJAENES</b>	59 (53)	26 soit 44,1% (femmes : 43,4%)	29 soit 49,15% (femmes : 49,05%)
<b>SAENES</b>	36 (28)	14 soit 38,9% (femmes : 39,3%)	27 soit 75% (femmes : 78,6%)
<b>AAE</b>	17 (11)	5 soit 29,4% (femmes : 27,3%)	8 soit 47,05% (femmes : 45,45%)
<b>Infirmiers (Cat A)</b>	46 (45)	10 soit 21,7% (femmes : 20%)	15 soit 32,6% (femmes : 31,11%)
<b>ASSAE</b>	2 (2)	1 soit 50% (femmes : 50%)	1 soit 50% (femmes : 50%)
<b>ATRF</b>	9 (6)	2 soit 22,2% (femmes : 33,3%)	3 soit 33,3% (femmes : 50%)